



Fin de contrat d'apprentissage

Par **Babybritney**, le **03/11/2011** à **14:59**

Bonjour,

J'ai 21 ans et je viens de signer un contrat en CDD depuis le 1er septembre 2011. Avant cela j'étais en contrat d'apprentissage dans la même société depuis septembre 2009. Aujourd'hui en faisant une photocopie de mon contrat d'apprentissage je me suis rendue compte que celui-ci devait normalement prendre fin le 30 juin 2011, or mon patron m'a laissé sous contrat d'apprentissage en me payant donc avec un pourcentage du smic jusqu'au 31 août 2011!

Il y a donc deux mois (juillet et août 2011) où j'étais encore payé comme en apprentissage alors que le contrat était terminé et que personne ne me l'a signalé!

Que puis-je faire contre cela? Mon patron aurait donc déjà pu me mettre sous CDD le 1er juillet et me payer au smic mais il ne l'a pas fait!

Puis-je récupérer cet argent perdu?

Ce qu'il a fait est-il légal?

Merci d'avance!

Par **pat76**, le **03/11/2011** à **15:05**

Bonjour

Vous allez à l'inspection du travail expliquer la situation, mais je pense que si votre contrat d'apprentissage a pris fin le 30 juin 2011, date indiquée sur le contrat, votre employeur ne pouvait plus vous garder en contrat d'apprentissage.

Il devait vous faire soit un CDI, soit un CDD à compter du 1er juillet 2011.

Donc, je pense que vous pourrez contester devant le Conseil des Prud'hommes et faire requalifier votre CDD en CDI.

Mais, demandez la confirmation auprès de l'inspection du travail.

Vous avez pu bénéficier de vos jours de congés payés acquis pendant le contrat d'apprentissage?

Quel est le motif de votre CDD actuel, remplacement d'un salarié absent ou surcroît d'activité dans l'entreprise?

Prenez tous vos contrats (apprentissage et CDD) et vos bulletins de salaire et direction l'inspection du travail.

Revenez ensuite sur le forum quand vous aurez obtenu les renseignements.